



LES AVIS DE DÉCÈS PUBLIÉS SUR PANNEAU POCKET Ce que dit la réglementation et les différents intervenants que nous avons interrogés !

- **La CNIL** (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés)
- **Les services des Pompes Funèbres**
- **Les Dirigeants Nationaux de Panneau Pocket.**

La position de ces différents organismes est unanime :

ATTENTION

Avant toute publication :

UN CONSENTEMENT DE LA FAMILLE DU DÉFUNT EST NÉCESSAIRE

En effet, nous nous devons de nous adapter à la volonté des familles qui souhaitent faire respecter les dispositions émises par le défunt ou ses représentants.

- Exemple : « cérémonie dans la stricte intimité »
« ni fleur, ni couronne »

Par ailleurs, la diffusion de Panneau Pocket est, désormais, très largement étendue au-delà des limites de la commune de GROLEJAC.

EN CONSÉQUENCE

Pour les familles souhaitant faire figurer l'avis de décès d'un proche sur Panneau Pocket, le document ci-dessous devra être complété et remis, **dans un délai suffisant**, au secrétariat de la Mairie de GROLEJAC.

Bon à savoir

- Ce document sera en libre disposition au secrétariat de la Mairie de Groléjac,
- **Dès la fin octobre 2023**, ce document figurera en continu sur Panneau Pocket en avant dernière position, au-dessus de l'information permanente dite : « Infos pratiques Mairie ». Ceci pouvant en permettre l'édition et la complétude, avant dépôt au secrétariat de la Mairie.
- **Cette procédure optionnelle ne modifie, en rien, le dispositif actuel de l'affichage des avis de décès situé en bords de routes, au centre commercial et lieux stratégiques.**

ACCORD EXPLICITE





**AUTORISATION DE PUBLICATION
D'UN AVIS DE DÉCÈS
SUR LE SUPPORT D'INFORMATIONS LOCALES
EXPLOITÉ PAR LA COMMUNE DE GROLEJAC**

Je soussigné

Faisant suite à l'avis de décès réceptionné par le secrétariat
de la Mairie de GROLEJAC en date du.....

Autorise l'annonce publique du décès de :

.....

Mon lien de parenté étant.....

J'ai pris connaissance du mode opératoire décrit ci-dessous.

Fait à GROLEJAC, le.....

Signature :

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

MODE OPERATOIRE

L'accord explicitement communiqué par le dépositaire, autorise la commune de GROLEJAC à publier l'avis de décès, au travers de son support d'information : « Panneau Pocket ». (en cas de méconnaissance de cette application, le réceptionniste de l'accord est à votre disposition)

Sachant que ce support est potentiellement consultable par de nombreux lecteurs dont certains n'ont aucune appartenance avec la commune du (de la) défunt(e).